



COMMUNE DE VELLERON
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 11 JUIN 2021 A 18H30
SALLE DU VIEIL HOPITAL

Présents : Mmes et MM. Philippe ARMENGOL, Gilles LAUGIER, Sophie MARQUEZ, Hervé BERENGUER, Katia CAVALLINI, Karim AKAR, Nicole RIVES, Cécile LAGET-BARBET, Franck PESCHIER, Sabine BAUPREY, Cédric CLARETON, Alexandra BOURGOIN, Ludovic THEVENET, Nicole VIAU, Thomas GAUDION, Auli GUILLAND, Bernard SENET, Marion RUDELLE, Daniel CLERC et Yannick VITALBO.

Absente ayant donné procuration : Mme Rachel TASSAN (a donné procuration à Yannick VITALBO).

Secrétaire de séance : Franck PESCHIER

En préambule, Monsieur le Maire exprime son contentement envers les élus et les services municipaux auprès desquels il travaille depuis une année maintenant. Il est fier de l'engagement de tous pour le bien-être de la population de Velleron.

Point infos :

❖ **Remplacement du Docteur Iannarella**

Le docteur Iannarella est en arrêt maladie depuis quelques mois et est remplacé actuellement jusqu'à fin juin. Il ne devrait pas reprendre son activité. Monsieur le Maire informe les élus que depuis hier soir, et après deux mois de discussions et de réunions, une belle nouvelle est arrivée puisque deux médecins vont s'installer à Velleron à temps complet à compter du mois de février 2022. Il s'agit de Mesdames LE BIHAN et GEYER

Monsieur le Maire précise que le pharmacien de Velleron se charge de trouver des remplaçants pour maintenir le cabinet ouvert. Il remercie également Bernard SENET qui se charge d'accueillir chaque médecin remplaçant.

Bernard SENET précise que l'un des médecins va remplacer le docteur Iannarella à compter du 15 septembre et ce jusqu'en décembre. Les deux médecins s'installeront ensemble en février 2022, le temps que des travaux soient réalisés au cours du mois de janvier pour qu'elles puissent exercer leur activité dans de bonnes conditions.

❖ **Les festivités de l'été** :

Nicole Rives explique que le programme s'étoffe et a déjà commencé avec 2 spectacles. Elle revient sur la fête de la Fraise qui fut une vraie réussite pour une première pour la nouvelle équipe.

❖ **Démissions** :

Monsieur le Maire annonce la démission de 2 conseillers municipaux à savoir Gérard Lantin et Françoise Filière. Ils doivent être remplacés par des membres de leur liste. Des courriers vont être envoyés à cet effet.

❖ **Projets futurs** :

- Un projet naît d'un besoin : un espace de coworking éphémère au Clos des Roses qui doit ouvrir le 21 juin
- Le café des sports : un appel à projets a été lancé pour recevoir les personnes intéressées. C'est un projet à moyen terme, le temps que les travaux se fassent.

Monsieur le Maire rappelle que les élections approchent et qu'en tant qu'élus il est nécessaire d'accomplir son devoir en tenant des bureaux de votes et allant voter.

➤ **Délibération n° 1 : Décisions prises par Monsieur le Maire**

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Il s'agira de rendre compte des décisions prises par Monsieur le Maire suite aux attributions que le conseil municipal lui a délégué le 11 juin 2020 en vertu de l'article L-2122 du Code général des Collectivités Territoriales.

N° de décision	Objet	Précision
2021-07 du 12 avril 2021	Demande de subvention auprès du Conseil départemental de Vaucluse pour l'acquisition d'une parcelle située dans l'ENS	Montant sollicité : 13 191,90 €
2021-08 Du 15 avril 2021	Demande de subvention auprès du Grand Avignon pour la création de la voie verte des Cades	Montant sollicité : 52 500,00 €
2021-09 Du 20 avril 2021	Demande de subvention au titre du FRAT pour l'aménagement de l'av. du Général de Gaulle Remplacée par Décision n° 2021-10 (Montants exprimés en TTC)	Montant sollicité : 200 000,00 €
2021-10 Du 28 avril 2021	Demande de subvention au titre du FRAT pour l'aménagement de l'av. du Général de Gaulle	Montant sollicité : 200 000,00 €
2021-11 Du 7 mai 2021	Contrat d'intervention de SOLIHA 84 pour la transformation d'un bâtiment communal	Montant de l'intervention : 3 450,00 € HT soit 4 140,00 € TTC
2021-12 Du 11 mai 2021	Contrat pour intervention d'un médecin auprès de la crèche	Honoraires : 100 €/heure
2021-13 Du 12 mai 2021	Exercice du droit de préemption sur parcelles AO 105, 106, 107 et 115 situées dans l'ENS	Montant de l'acquisition : 10 276,50 €
2021-14 Du 20 mai 2021	Avenant n° 1 au CDST 2020-2022	Montant global : 226 560,00 €

Ces décisions ont fait l'objet d'un affichage à la mairie et sont publiées dans le registre des décisions. Elles n'appellent aucun débat, ni délibération.

➤ **Délibération n° 2 : Désignation des jurés d'assises pour l'année 2022**

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Il convient d'établir la liste préparatoire des jurés de la Cour d'assises du Vaucluse pour l'année 2022 à partir des listes électorales, en application de la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 portant réforme de la procédure pénale sur la Police Judiciaire et le Jury d'Assises, ainsi que de la loi n° 80-1042 du 23 décembre 1980 modifiant les articles 256 et suivants du code de procédure pénale relative au Jury d'Assises. La commune est donc tenue de procéder au tirage au sort des jurés d'assises parmi les personnes qui auront atteint l'âge de 23 ans en 2022 et inscrites sur la liste électorale. La commune est dotée pour cela d'un logiciel spécifique. L'arrêté préfectoral indique le nombre de personnes à tirer au sort soit 6 pour VELLERON. Le résultat de ce tirage au sort doit être transmis au greffier en chef du tribunal de grande instance d'Avignon. Après tirage au sort, la liste des jurés susceptibles d'être retenus pour la commune de VELLERON est la suivante :

BOUDIN André Gustave Roger	GARCIA Isabelle Thérèse épouse GOUT
LABBE Catherine Danielle	ROCCA Marcel Jean
TISSERY Aurélie Gladys Elodie	WAGNIER Brigitte Suzanne Edmée

Les membres du Conseil municipal sont invités à acter la désignation des jurés d'assises pour 2022.

Approuvé à l'unanimité

➤ **Délibération n°3 : Adhésion au Syndicat d'énergie Vauclusien pour la compétence optionnelle « infrastructure de recharge pour véhicules hybrides et électriques (IRVE) »**

(Rapporteur : Franck PESCHIER)

La commune de VELLERON a engagé l'important chantier d'aménagement de l'avenue du Général de Gaulle. Dans le cadre de ces travaux, elle prévoit la mise en place d'une borne de recharge pour véhicules hybrides et électriques. L'installation de cet équipement est prise en charge en totalité par le Syndicat d'Energie Vauclusien qui déploie ce type d'équipement au niveau départemental. Afin de pouvoir bénéficier de cette gratuité, il est nécessaire d'adhérer au Syndicat pour la compétence optionnelle « Infrastructures de recharge pour véhicules hybrides et électriques » afin que la commune lui transfère cette compétence relative aux infrastructures de recharges pour véhicules hybrides et électriques (IRVE) en application du paragraphe 2-2-2 des statuts du Syndicat d'Energie Vauclusien.

Les membres du Conseil municipal sont invités à approuver l'adhésion à cette compétence optionnelle liée aux IRVE et à autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce transfert.

Franck PESCHIER précise que cette borne de recharge se situe en face de la pâtisserie Rouget. Une borne E 55 Charging sera également installée sur le parking du marché agricole, au niveau de l'aire de jeux.

Monsieur VITALBO demande ce que recouvre les 1 000 € par an et si les bornes permettront de recharger les vélos.

Gilles LAUGIER précise que les recharges vélos sont multiples et que la réflexion est en cours pour installer une borne près de la Poste.

Approuvé à l'unanimité

➤ **Délibération n°4 : Modalités d'exercice de la compétence « Maitrise d'ouvrage et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » par le SEV**

(Rapporteur : Franck PESCHIER)

Le SEV, Syndicat d'Energie Vauclusien, autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, s'est engagé dans un programme départemental de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, s'appuyant sur l'article 2-2-2 de ses statuts qui prévoit que le SEV puisse exercer la compétence déploiement à l'échelle départementale d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables. Ce projet implique la mise en place et l'organisation par le SEV d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de recharge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

La convention a pour objet de définir les engagements techniques, administratifs et financiers de chacune des parties pour la réalisation des études et travaux et de la mise en œuvre de l'exploitation de l'opération projetée.

Les membres du Conseil municipal sont invités à approuver cette convention et à autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Approuvé à l'unanimité

➤ **Délibération n°5 : Convention d'occupation du Domaine public par le Syndicat d'Energie Vauclusien**

(Rapporteur : Franck PESCHIER)

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public avec le Syndicat d'Energie Vauclusien qui a pour objet de fixer les conditions d'occupation du domaine public par des bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides et leurs accessoires dans le cadre du projet de déploiement d'infrastructures de charge du SEV.

Les membres du Conseil municipal sont invités à approuver cette convention et à autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Approuvé à l'unanimité

➤ **Délibération n° 6 : Demande de prorogation du délai d'exécution de l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'ap)**

(Rapporteur : Franck PESCHIER)

En date du 9 mars dernier, la commune de Velleron a été interpellée par les services préfectoraux pour réaliser un bilan des travaux réalisés dans la cadre du suivi de l'agenda d'accessibilité programmé. En effet, la commune de Velleron, comme toutes les communes, est soumise à la mise en conformité de l'ensemble de ses Etablissements Recevant du Public (ERP) dans le cadre d'un Agenda d'Accessibilité Programmé. Cet agenda, d'une durée de 5 ans court depuis le 6 octobre 2016. A ce jour, rien n'a été réalisé malgré une description très détaillée des travaux à réaliser fournie dans le cadre de cet Ad'ap. Le montant global de ces travaux étant de 100 000,00 €, la municipalité souhaite demander une prorogation du délai d'exécution de 12 mois (limite maximum) afin de pouvoir prévoir ces travaux au budget 2022.

Les membres du Conseil municipal sont invités à approuver cette demande de prorogation et à autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

Franck PESCHIER explique qu'un document datant de 2016 a été retrouvé qui faisait état d'un diagnostic et des évaluations de financement. Le coût n'ayant pas été prévu au budget 2021 il est nécessaire de demander une prorogation pour pouvoir budgétiser ces travaux pour 2022.

Approuvé à l'unanimité

➤ **Délibération n° 7 : Désignation d'un délégué suppléant à l'association départementale des Communes Forestières de Vaucluse**

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Suite à la démission de Monsieur Gérard LANTIN, une nouvelle délibération doit être prise afin de le remplacer en tant que délégué suppléant représentant la commune au syndicat mixte forestier, auprès de Karim AKAR, délégué titulaire.

Les membres du Conseil municipal sont invités à désigner le successeur de Monsieur LANTIN.

Monsieur le Maire demande si quelqu'un souhaite se positionner.

Monsieur Daniel CLERC se propose.

Approuvé à l'unanimité

➤ **Délibération n° 8 : Recensement général de la population 2022**

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

La commune de VELLERON est concernée par le recensement de ses habitants en 2022. Cette enquête menée en partenariat avec l'INSEE se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022. De sa qualité dépendent le calcul de la population légale et donc du montant des dotations versées par l'Etat à la commune. En découle également, la mise à jour de la population chaque fin d'année ainsi que les résultats statistiques concernant les caractéristiques des habitants et des logements. A cet effet, il convient de désigner un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement.

Monsieur le Maire informe que Mme Julie ANDRADE MENDES est désignée coordonnateur puisqu'elle déjà été amenée à travailler sur cette mission.

Approuvé à l'unanimité

➤ **Délibération n° 9 : Recrutement de contrats saisonniers et d'un contrat à durée déterminée**

(Rapporteur : Sophie MARQUEZ)

Il est proposé de procéder au recrutement de jeunes en contrats saisonniers, durant la saison estivale du 21 juin au 20 août 2022. Ces recrutements saisonniers viennent renforcer l'équipe des services techniques et sont amenés à travailler à titre principal sur le nettoyage du village, des espaces verts, la préparation des festivités et la rénovation des bâtiments. Il est proposé de recruter 3 jeunes qui se succéderont.

De plus, l'organisation des services techniques est impactée par l'absence d'un agent pour maladie. Aussi, il est envisagé de le remplacer le temps de son absence par le recrutement d'une personne en contrat à durée déterminée de 28h00 hebdomadaires.

Les membres du Conseil municipal sont invités à approuver le recrutement de trois jeunes en emplois saisonniers ainsi que le remplacement de l'agent des services techniques actuellement en maladie et à autoriser Monsieur le Maire à signer tout document lié à ces contrats.

Monsieur VITALBO demande quels sont les critères de sélection.

Sophie MARQUEZ : seront notamment pris en compte le lieu de résidence, l'âge et la disponibilité.

Approuvé à l'unanimité

➤ **Délibération n° 10 : Participation financière envers les Velleronnais pour l'achat de la carte de transport scolaire pour l'année 2021-2022**

(Rapporteur : Gilles LAUGIER)

Chaque année, la commune de Velleron s'engage pour la prise en charge financière d'une partie de l'achat de la carte de transports scolaire des élèves velleronnais fréquentant des établissements publics du secondaire, que ce soit au collège ou au lycée.

Il est proposé de renouveler cette aide pour l'année scolaire 2021-2022 et d'approuver une participation financière de 50% du montant engagé par les familles velleronnaises pour cette dépense.

Il est précisé que cette aide n'est valable que pour les enfants domiciliés à Velleron et qu'elle pourra être versée pour tout enfant qui s'inscrira en cours d'année et sera ainsi proratisée. En outre, les familles percevant déjà des aides partielles ou qui bénéficient de la prise en charge de la carte de transport par le Département, elles ne pourront pas prétendre à son versement.

Les membres du Conseil municipal sont invités à approuver le principe de prise en charge financière de la carte de transport scolaire pour les élèves fréquentant des établissements publics du second degré et à autoriser Monsieur le Maire à signer les mandats liés à cette prise en charge.

Gilles LAUGIER précise que cette aide a été ouverte aux lycéens alors qu'auparavant elle n'était réservée qu'aux collégiens. Il ajoute que le montant de cette aide est passé de 2 600 € en 2018 à 5 600 € en 2020 et a concerné 102 élèves. Cette augmentation s'explique par une bonne communication faite autour de la prise en charge associée au fait que cette aide est aussi en faveur des lycéens.

Monsieur VITALBO demande si cette aide ne peut pas être ouverte à tous les élèves même ceux fréquentant les établissements privés.

Gilles LAUGIER explique que c'est un choix de la commune.

Approuvé à l'unanimité

➤ **Délibération n° 11 : Convention de mise à disposition d'un broyeur**

(Rapporteur : Katia CAVALLINI)

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, la municipalité de Velleron a acheté un broyeur de végétaux afin de le mettre à disposition de ses habitants avec pour objectifs de réduire les transports et les volumes de déchets verts apportés à la déchetterie et de leur permettre de récupérer le broyat tout en assurant une sensibilisation sur l'utilisation de ce broyat (paillage, diminution des produits phytosanitaires employés par les particuliers et des quantités d'eau consommée pour le jardin...). Pour la mise en œuvre de cette action, la municipalité travaille avec l'association « Les Chevaliers de l'Onde » qui se chargeront d'amener chez les particuliers ce broyeur, d'assurer la formation afin qu'il soit utilisé dans les meilleures conditions et l'entretien de ce matériel.

Les usagers réserveront ce broyeur auprès de la mairie, lequel sera ainsi mis à disposition pour un tarif de 30 € pour une journée complète. Dans le cadre de cette action, une convention de mise à disposition doit être établie entre le particulier et la commune. Elle a pour objet de fixer les conditions de mise à disposition du broyeur de déchets verts acquis par la commune.

Les membres du Conseil municipal sont invités à approuver la convention de mise à disposition et à autoriser Monsieur le Maire ou un élu le représentant à la signer.

Katia CAVALLINI précise que cela se concrétise et que le broyeur devrait arriver ce mois-ci.

Cécile LAGET-BARBET demande si une démonstration sera faite.

Katia précise que les Chevaliers de l'Onde se chargeront de faire la démonstration mais qu'à priori ce n'est pas très compliqué.

Approuvé à l'unanimité

➤ **Délibération n° 12 : Visites guidées du village : création d'un emploi temporaire de guide conférencier pour l'été 2021**

(Rapporteur : Nicole RIVES)

Chaque année, la commune de VELLERON confie à un guide conférencier l'emploi temporaire qui consiste à faire visiter et découvrir le village grâce à des visites guidées qui ont lieu pendant l'été. Cet emploi n'est pas permanent et ne correspond à aucune fonction statutaire car présente un caractère précis spécifique, occasionnel et discontinu. Il correspond à la définition de la vacation.

En conséquence, les membres du Conseil municipal sont invités à se prononcer sur la création de cet emploi, à en fixer la rémunération qui est habituellement de 25 € par visite et à autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à sa mise en place.

Sophie MARQUEZ explique que la fréquentation est variable avec une moyenne de 8 personnes par visite.

Approuvé à l'unanimité

➤ **Délibération n° 13 : Règlement relatif aux vide-greniers organisés dans l'enceinte du Marché agricole**

(Rapporteur : Nicole RIVES)

La municipalité de Velleron souhaite encadrer l'organisation, par les associations, de vide-greniers dans l'enceinte du Marché agricole avec un règlement qui permet à tous les organisateurs d'être conformes à la réglementation en vigueur en la matière.

Les membres du Conseil municipal sont invités à se prononcer sur ce règlement et à autoriser Monsieur le Maire, ou l'élu le représentant, à le signer

Nicole RIVES précise qu'une caution de 150 € sera demandée à l'organisateur pour le nettoyage du vide greniers afin de responsabiliser les organisateurs car il a été constaté que les gens laissaient souvent les invendus sur place.

Approuvé à l'unanimité

➤ **Délibération n° 14 : Règlement relatif au Marché des brocanteurs, organisé au centre-ville de VELLERON**

(Rapporteur : Nicole RIVES)

A l'instar du règlement relatif aux vide-greniers, il est proposé d'encadrer l'organisation du marché des brocanteurs qui devrait s'installer un samedi par mois en centre-ville courant septembre. Monsieur Lionel ROUCHEZ sera chargé de prendre contact avec les brocanteurs et d'organiser leur placement sur l'un des sites mentionnés dans le règlement. Ce règlement permettra à tous les brocanteurs d'être conformes à la réglementation en vigueur en la matière.

Les membres du Conseil municipal sont invités à se prononcer sur ce règlement et à autoriser Monsieur le Maire, ou l'élu le représentant, à le signer.

Nicole RIVES précise qu'un rythme hebdomadaire le samedi semblait trop important mais que finalement le choix d'un samedi par mois serait plus judicieux. La récurrence pourra être revue en fonction de la demande. Elle ajoute que les lieux peuvent varier en fonction des événements prévus (mariages...).

Approuvé à l'unanimité

➤ **Délibération n° 15 : Convention relative aux « Jeudis des créateurs et artistes locaux »**

(Rapporteur : Cédric CLARETON)

La municipalité de Velleron souhaite accroître la dynamique culturelle autour du marché agricole avec des emplacements dédiés aux créateurs et artistes locaux. A cet effet, une convention intitulée « Jeudis des créateurs et des artistes locaux » est rédigée pour encadrer cet événement hebdomadaire, convention qui sera signée par chaque exposant.

Les membres du Conseil municipal sont invités à approuver cette convention et à autoriser Monsieur le Maire, ou l'élu le représentant, à la signer.

Monsieur le Maire rappelle que cela a bien fonctionné l'an dernier et que c'est une bonne chose de renouveler cette initiative.

Approuvé à l'unanimité

➤ **Délibération n° 16 : Convention entre le SDIS et la mairie de VELLERON concernant les pompiers volontaires**

(Rapporteur : Karim AKAR)

Il convient de conclure une convention avec le SDIS de Vaucluse concernant la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires qui ouvre droit pendant le temps de travail à des autorisations d'absence. Cette convention concerne les agents Gérald IMBERT et Julien COLOMB. Les activités ouvrant droit à autorisation d'absence du sapeur-pompier volontaire pendant leur temps de travail sont :

- Les missions opérationnelles ;
- Les actions de formation.

Les membres du Conseil municipal sont invités à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le SDIS relative à la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires du Vaucluse. Les dispositions de la présente convention sont applicables dès la signature des deux parties.

Sophie MARQUEZ précise que si les droits ne sont pas utilisés ils ne seront pas reconduits l'année d'après pour éviter le cumul.

Bernard SENET demande en quoi consistent les formations.

Yannick VITALBO précise que c'est pour le maintien des acquis.

Karim AKAR précise que c'est nécessaire.

Monsieur le Maire reconnaît que cette convention donne un cadre.

Nicole VIAU demande si des formations de type « Premiers secours » peuvent être organisées envers la population et qui pourrait s'en occuper.

Monsieur le Maire précise que cela existe déjà.

Nicole VIAU demande comment avoir cette information et qui fait ces formations.

Monsieur le Maire précise qu'il faut contacter Gérald IMBERT qui se charge des formations.

Sophie MARQUEZ ajoute qu'une information pourra être faite dans la prochaine revue municipale.

Approuvé à l'unanimité

➤ **Délibération n° 17 : Motion de soutien au statut des sapeurs-pompiers volontaires**

(Rapporteur : Gilles LAUGIER)

Les membres du Conseil municipal sont invités à soutenir la motion de soutien portée par l'Association des Maires de Vaucluse pour le maintien du statut de sapeur-pompiers volontaires.

Gilles LAUGIER et Yannick VITALBO précisent que cette loi met en péril le volontariat.

Daniel CLERC pense que c'est une question de solidarité.

Cédric CLARETON pense que si l'on décide finalement d'embaucher les pompiers au lieu de faire appel à des volontaires cela pourrait être une bonne chose.

Gilles LAUGIER explique que cela aura un impact financier colossal.

Auli GUILLAND ajoute que le fonctionnement d'un pays à un autre est très différent. L'Europe essaye d'homogénéiser les pratiques qui sont différentes selon le pays.

Approuvé à l'unanimité

➤ **Délibération n° 18 : Convention de partenariat avec la clinique vétérinaire de la Petite Bressy pour les animaux errants et accidentés**

(Rapporteur : Karim AKAR)

Il convient de prendre une convention de partenariat avec la clinique vétérinaire de la Petite Bressy en vue de définir les modalités d'intervention du vétérinaire ainsi que les conditions tarifaires relatives aux soins dits « conservatoires » appliqués sur les animaux trouvés errants et blessés sur la voie publique du territoire de la Commune.

Les membres du Conseil municipal sont invités à approuver cette convention de partenariat et à autoriser Monsieur le Maire, ou l' élu le représentant, à la signer.

Auli GUILLAND explique qu'il y a de plus en plus de chats errants.

Gilles LAUGIER précise que la SPA stérilise systématiquement les animaux.

Approuvé à l'unanimité

➤ Questions diverses :

❖ Point infos Grand Avignon (Sophie Marquez) :

• **Projet de territoire :**

Réflexion collective sur l'avenir de l'intercommunalité avec un travail par thème. Travail collectif d'émergence des idées. L'idée du président est d'avoir un consensus pour donner une ligne de conduite à l'échelle de l'intercommunalité.

○ **La démarche et la méthode**

Les élus étaient associés aux techniciens durant ces travaux permettant d'apprendre à se connaître et de créer une dynamique de travail. Le travail a été réalisé en atelier, par thème et petits groupes, sur plusieurs mois à partir d'infos sur les enjeux et les chiffres clefs sur chaque politique publique portée

○ **Trois grands axes, des priorités et des actions**

Ils fixent le cap de l'action à venir, avec des objectifs stratégiques

1^{er} axe : Réussir la transition écologique du territoire

Un enjeu transversal. *Faire de la transition écologique l'axe central du projet de territoire*

- ✓ Accélérer la transition énergétique
- ✓ Améliorer la gestion des déchets
- ✓ Donner la priorité aux mobilités durables
- ✓ Protéger le territoire et ses ressources

2^{ème} axe : Renforcer les équilibres territoriaux

- ✓ Tirer les atouts d'un territoire à taille humaine
- ✓ Favoriser et fluidifier la mobilité entre les communes
- ✓ Accompagner davantage les petites communes
- ✓ Réduire les inégalités urbaines et sociales en favorisant l'équité et la solidarité territoriales
- ✓ La culture pour construire le territoire

3^{ème} axe : Développer le potentiel économique et le rayonnement du territoire

- ✓ Accompagner le tissu économique dans un nouveau contexte
- ✓ Garantir un aménagement éco équilibré du territoire
- ✓ Accentuer l'animation et la promotion du territoire
- ✓ S'appuyer sur l'offre culturelle

○ **Mise en œuvre :**

Densifier les relations entre le Grand Avignon et les habitants (Habitants = Usagers et citoyens) :

- **Services aux usagers :** guichet unique, transition écologique et énergétique avec démarches simplifiées, points infos énergie, mobilité, développer des outils de communication avec l'offre culturelle de toutes les communes
- **Participation et concertation :** impliquer les habitants dans la mise en œuvre pour gagner en légitimité par l'organisation de réunions publiques en plus du format numérique dès que la situation sanitaire le permettra.

Projet consultable sur : <https://www.grandavignon.fr/fr/actualites/ensemble-inventons-lagglomeration-de-demain>

Sophie Marquez ajoute qu'une enquête sur la mobilité réalisée par le Grand Avignon est actuellement en cours. Pour y participer, il faut se connecter sur le site du Grand Avignon à l'onglet : Construisons ensemble le futur réseau de transport ! | Grand Avignon

Cécile demande si ce projet aura une force normative ?

Sophie répond que oui.

Gilles LAUGIER explique qu'il fait partie de la commission mobilité et assiste à des réunions très techniques dans lesquelles les membres font remonter les besoins de chacune des communes.

Daniel CLERC souhaiterait que la population soit davantage impliquée dans la consultation de ce projet.

Gilles LAUGIER pense que la population a confié un mandat à l'équipe municipale dont on connaît les valeurs et que ce type de réunion est propice à s'exprimer. Il ajoute que les discussions sont très ouvertes et associées à des techniciens très compétents.

Daniel CLERC souligne que l'on voit de nombreux bus qui circulent à vide et que c'est un gaspillage inutile.

Monsieur le Maire lui répond que les techniciens du Grand Avignon ont une démarche très vertueuse sur ce type de thématique.

Auli GUILLAND demande ce qu'il en est concernant les liaisons entre les communes voisines qui ne font pas parties du Grand Avignon.

Gilles LAUGIER explique que ce type de problématique a été abordé.

Nicole VIAU ajoute qu'il n'y a pas de liaison entre Velleron et L'Isle sur Sorgue et les personnes âgées ne peuvent qu'appeler un taxi.

- ❖ **Les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021.**

- ❖ **Passage du tour de France :** le mercredi 7 juillet, sur la route de l'Isle/Sorgue-Carpentras. Nicole RIVES annonce qu'il faudrait 20 bénévoles pour sécuriser les accès.

Fin à 20h15

-oOo-